La [prime à la conversion 2023](https://www.fournisseur-energie.com/demenagement/ouverture-compteur-electricite-et-gaz/) a été augmentée pour inciter les citoyens français à se diriger vers la transition énergétique. En effet[,](https://www.fournisseur-energie.com/cheque-energie/) si vous achetez un vélo classique ou électrique vous pouvez, si vous répondez aux différents critères d’éligibilité, disposer d'une aide financière :

* Les critères d’éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu de référence pondéré par le nombre de parts fiscales inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
* Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros[,](https://www.boutique-box-internet.fr/red-by-sfr/box/) ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette [page](https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/). Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.